

Le 4 février 2020

## **Les employeurs se disent très satisfaits de la Commission des accidents du travail**

### Pour diffusion immédiate

Les résultats du sondage auprès des employeurs de 2019 sont maintenant connus, et la Commission des accidents du travail (CAT) est heureuse de rapporter que le sondage de cette année affiche des résultats record (85, soit 3 points de plus qu'en 2017)) au niveau de l'indice de satisfaction du service. Cet indice mesure le degré de satisfaction des employeurs à l'égard de divers aspects de ces services, notamment l'efficacité, le traitement équitable et la prestation des services.

À l'automne 2019, 500 employeurs de l'Île ont répondu à un sondage mené par l'entreprise de recherche indépendante, Narrative Research.

La CAT sonde tous les deux ans, en alternance, ses deux principaux groupes d'intervenants, soit les travailleurs victimes d'accidents du travail et les employeurs, afin d'évaluer leur satisfaction à l'égard des services qu'elle offre et de cerner les aspects à améliorer.

La CAT a récemment apporté les améliorations suivantes aux services qu'elle offre aux employeurs de la province :

- surveillance annuelle de la classification des employeurs de la CAT pour faire en sorte que le système est équitable et bien adapté aux milieux de travail de l'Île;
- élaboration d'une politique de financement afin d'atteindre la durabilité financière à long terme et la stabilité des taux;
- tendance continue de diminution des taux de cotisation pour les employeurs;
- distribution de 22 millions de dollars aux employeurs dans le cadre d'un plan de distribution de l'excédent;
- élaboration d'un guide de retour au travail pour les employeurs;
- lancement d'une nouvelle application mobile pour aider tant les employeurs que les employés à obtenir de l'information sur la santé et la sécurité au travail.

Selon les résultats du sondage, 86 % des employeurs sondés considèrent que la CAT offre des services efficaces, une hausse par rapport à 80 % en 2017.

La vaste majorité des employeurs (93%) estiment que la CAT se montre juste envers les employeurs de l'Île, une augmentation par rapport à l'année 2017 (85%). Les résultats de 2019 indiquent qu'environ 93 % des employeurs sondés considèrent que la CAT réussit à les tenir

informés et 92 % pensent qu'elle leur procure un avantage. Les résultats démontrent aussi que plus de la moitié des employeurs sondés considèrent qu'il n'y a pas beaucoup de formalités administratives dans leurs interactions avec la CAT. Le niveau de connaissance du fait que la CAT offre les services d'un conseiller en éducation demeure inchangé (61 %). La promotion de la disponibilité de cette ressource gratuite offrant de l'information sur divers sujets de santé et de sécurité sera dorénavant une importante priorité du conseil.

« Nous étions très heureux des récents résultats du sondage sur la satisfaction des employeurs, de dire le président de la CAT, Jim MacPhee. Notre objectif est d'offrir le meilleur service possible à nos groupes d'intervenants, et la rétroaction que nous recevons par l'entremise de nos sondages est partie intégrante de ce processus d'amélioration continue. »

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour consulter le rapport sommaire du sondage de 2019 mené par la CAT auprès des employeurs, consultez le site [www.wcb.pe.ca/2019employersurvey](http://www.wcb.pe.ca/2019employersurvey).

-30-

Information aux médias : Laura Steeves, coordonnatrice des communications à la CAT  
[lsteeves@wcb.pe.ca](mailto:lsteeves@wcb.pe.ca) ou 902-894-0362